

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 27 OCTOBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE : 27 OCTOBRE 2022

**PRESIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28

PRESENTS : 16

VOTANTS : 22

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique BAILLY, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Claudine POLIPOWSKI, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Maouche CHABANE, Aziz ABDAOUI, Véronique AUGUSTIN, Stella HENRY.

**ETAIENT EXCUSES** : Christelle MARTINEZ à Guiseppina DI MINO, Stéphane PAU à José GODINHO DA SILVA, Guy ISDANT à Dominique BAILLY, Sylvie LECOQ à Céline DEMETZ, Laurent LHOSTE à Adrien BAILLY, Vincent SIEPAIO à Hélène RONDEAUX, Anthony BENOIT

**ETAIENT ABSENTS** : El Ouahhab ARBAOUI (parti à 19h15), Souraya ALIOUET, Inès MERBAH (partie à 19h10), Aïssam KROUNA (parti à 19h10), Walid MERBAH (parti à 19h10).

**POUVOIRS** : Christelle MARTINEZ donne pouvoir à Guiseppina DI MINO, Stéphane PAU à José GODINHO DA SILVA, Guy ISDANT à Dominique BAILLY, Sylvie LECOQ à Céline DEMETZ, Laurent LHOSTE à Adrien BAILLY, Vincent SIEPAIO à Hélène RONDEAUX,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Claudine POLIPOWSKI



Matière : Ouverture dominicale  
Service émetteur : Direction générale des services

**Objet :** Ouvertures dominicales de PICARD pour les dimanches 10, 17, 24 et 31 décembre 2023

**Rapporteur :** Madame POLIPOWSKI

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

**VU** la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021.

**VU** le courrier du 19 juillet 2022 du groupe PICARD

**CONSIDÉRANT** la demande du groupe PICARD demandant l'autorisation d'ouverture pour les dimanches, le 10 décembre 2023 de 9h00 à 18 h00, le 17 décembre 2023 de 9h00 à 19h00, le 24 décembre 2023 de 9h00 à 19h30 et le 31 décembre 2023 de 9h00 à 20h00,

**CONSIDÉRANT** que ces ouvertures de commerces le dimanche n'occasionneront aucune nuisance,

**CONSIDÉRANT** que ces ouvertures de commerces le dimanche favoriseront le développement économique de la commune,

**Après avoir entendu le rapporteur,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

**ARTICLE 1 :** DECIDE d'émettre un avis FAVORABLE à l'ouverture dominicale de l'établissement de commerce de détail de Vaujours les six dimanches suivants : 10, 17, 24 et 31 décembre 2023

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
[contact@ville-vaujours.fr](mailto:contact@ville-vaujours.fr) / [www.vaujours.fr](http://www.vaujours.fr)



Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

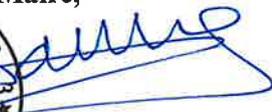
**ARTICLE 4** : la présente délibération sera transmise à :  
Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis  
Au Directeur du magasin PICARD

Ampliation en sera insérée au recueil des actes administratifs et publiée selon la réglementation en vigueur.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le

## POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 4 novembre 2022

Le Maire,  
  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est



« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

